



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT TRIENNAL DE DÉCISION N° DM-21-159  
MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS EN DATE DU 03 MAI 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP ;

**CONSIDÉRANT** que la société SCHILLER France SAS, représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe LEVEQUE, dont le siège social est situé 6, rue Raoul Follereau 77608 Bussy-Saint-Georges, propose un contrat triennal d'entretien et de maintenance pour les 37 défibrillateurs installés sur la Ville ; pour un montant total de 3 516,48 € TTC (trois mille cinq cent seize euros et quarante-huit centimes) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat triennal d'entretien et de maintenance à compter du 17 février 2021 avec la société SCHILLER France SAS représentée par son Directeur Général Monsieur Christophe LEVEQUE, pour les 37 défibrillateurs installés sur la Ville pour un montant total de 3 516,48 € TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie  
participative et de la santé,

***Signé***

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210503-Imc1H8315H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/05/2021 Date de Publication : 03/05/2021
---